

Date : 11/07/2024

Heures : 19h25

Objet : **Additif 3**

N° document : 3

Art. 23 est à changer comme suit :

- Tout pilote ainsi que son copilote doivent être porteur des vêtements résistant au feu, ainsi que de gants, de sous-vêtements, d'une cagoule, de chaussettes et de chaussures selon les normes FIA actuellement en vigueur. **Le copilote n'a pas besoin de porter des gants.**

À biffer :

Art. 25.2

Deux drapeaux jaune agités : Réduisez considérablement votre vitesse, ne doublez pas et soyez prêt à changer de direction ou à vous arrêter. Un danger obstrue totalement ou partiellement la piste et/ou des commissaires travaillent sur ou à côté de la piste.

À biffer :

Liste des engagés « Rallye Lëtzebuerg 2024 » : Voiture nr 48 – Equipage Herrmann Alex / Hoff Otmar - BMW 328i.

À ajouter :

Liste des engagés « Parade Rallye Lëtzebuerg 2024 » : Voiture nr 48 – Equipage Herrmann Alex / Hoff Otmar – BMW 328i. Ceci dû à une erreur administrative.

**Pour le collège des commissaires sportifs
Marc Joseph – Licence C012**

